

AVIS AU PUBLIC

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté n° 2/PLU/2021 du 25/08/2021,
la 3^{ème} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme
a été engagée
afin de préciser ou modifier certains articles du règlement écrit
du PLU pour clarifier leur interprétation, pour être en cohérence
et remédier à des difficultés de mises en œuvre.

La mise à disposition du projet de modification a été fixée
par délibération du Conseil Municipal du 06/09/2021 comme suit :

du 20 septembre au 20 octobre 2021

Consultation du dossier en mairie,
122 rue Nationale à Hambach,
aux jours et heures habituels d'ouverture
du lundi au vendredi de 8h à 12h et 14h à 17h.

OU sur le site internet de la commune « hambach.fr »
rubrique Urbanisme → Plan Local d'Urbanisme

En mairie, le public pourra consigner
ses observations dans un registre
ou les adresser par courrier en Mairie
ou par mail à mairie@hambach.fr.

Possibilité de prendre rendez-vous avec le Maire
ou un adjoint en charge du dossier – Tél. : 03 87 98 13 63

Le Maire



Daniel MULLER

Contact : tél. 0809 100 167 mail : legalesERV@ebraservices.fr

Avis publics

BASSE-HAM

Mise en révision du plu de BASSE-HAM

Par décision du 22 juillet 2021, le conseil municipal de Basse-Ham a prescrit la révision alléguée de son Plan Local d'Urbanisme (article L153-34 du CU). La délibération du conseil a fait l'objet des mesures de publication et d'affichage réglementaires.

Le Maire

269423000

COMMUNE DE HAMBACH

Plan local d'urbanisme (PLU) Modification simplifiée n°3

Par arrêté n° 2/PLU/2021 du 25/08/2021, la modification simplifiée n° 3 a été engagée, afin de préciser ou modifier certains articles du règlement écrit du PLU pour clarifier leur interprétation, pour être en cohérence et remédier à des difficultés de mises en oeuvre.

La mise à disposition du projet de modification a été fixée par délibération du Conseil Municipal du 06/09/2021 comme suit :

Du 20/09 au 20/10/2021, consultation du dossier en mairie, 122 rue Nationale à Hambach,

du lundi au vendredi de 8h à 12h et 14h à 17h et sur le site internet de la commune « hambach.fr » sous Urbanisme / Plan Local d'Urbanisme.

Le public pourra consigner, en mairie, ses observations dans un registre ou les adresser par courrier en mairie ou par mail à mairie@hambach.fr.

Possibilité d'un rendez-vous (03 87 98 13 63) avec le Maire ou un adjoint en charge du dossier.

Le Maire, Daniel MULLER

269423000

Marchés publics et privés

Procédures adaptées (moins de 90000 euros)

VILLE DE SARRALBE

Avis d'appel public à la concurrence pour marché de services

Identification de l'organisme acheteur : Commune de SARRALBE
1, place de la République 57430 SARRALBE Tél. 03 87 97 80 17
Adresse internet : www.sarralbe.fr

Représentant du pouvoir adjudicateur : Pierre-Jean DIDOT, Maire
Objet de l'accord-cadre : entretien de l'éclairage public, pose et dépose des motifs de Noël

Lieu d'exécution : Territoire de la Commune de Sarralbe

Type de procédure : Accord-cadre de prestations de services à procédure adaptée, passé en vertu de l'article L 2129-1 du code la commande publique et R. 2129-1° déterminant toutes les stipulations contractuelles, qui s'exécute au fur et à mesure par l'émission de bons de commande.

Caractéristiques principales : Prestations de services d'entretien et maintenance de l'éclairage public sur le territoire de la Commune, pose et dépose des motifs de Noël.

Accord cadre avec un montant maximum annuel de 50 000,00 € HT. Les prestations homogènes permettant des conditions économiques avantageuses, et considérant les difficultés des services d'assurer le suivi d'exécution, justifient le non allotissement de l'accord-cadre.

Durée de l'accord-cadre ou délai d'exécution : Le marché est conclu pour une durée d'une année, renouvelable 2 fois par reconduction expresse, à compter de sa date de notification.

Date prévisionnelle de commencement des prestations : 1er novembre 2021.

Conditions relatives à l'accord cadre : Modalités de financement : budget communal

Palement : par mandat administratif à 30 jours maximum à compter de la réception de la demande de règlement.

Facturation adressée au service comptabilité, Mairie de Sarralbe, 1 place de la République, 57430 SARRALBE par CHORUS PRO

Le présent marché sera attribué à une entreprise unique.

Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française, ainsi que les documents de présentation associés.

Situation juridique - références :

- Déclarations, certificats et attestations prévus aux articles L2142-1 et suivants R2143-3 et suivants du code de la commande publique et les documents demandés.

- Formulaires téléchargeables sur le site internet du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi à l'adresse suivant : www.economie.gouv.fr

- La lettre de candidature modèle DC1.

- La déclaration du candidat DC2.

- Un extrait K-bis.

- N° SIRET ou équivalent.

- Attestation sur l'honneur, datée et signée, attestant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (NOT12).

- Déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir et n'est pas en redressement judiciaire énoncée dans

infractions visées aux articles L.324-9, L324-10, L341-6, L125-3, L143-3 et L. 620-3 du code du travail et relative au respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L323-1 du code du travail DC6.

- Attestations justifiant que le candidat est titulaire d'une assurance civile et professionnelle garantissant notamment les tiers en cas d'accident ou de dommages causés par l'exécution des prestations.

- Un relevé d'identité bancaire.

- Renseignements permettant d'évaluer les capacités techniques et financières du candidat, ainsi que les pouvoirs de la personne habilitée à s'engager.

- Une déclaration indiquant les moyens tant humains que matériels qui seront mis en oeuvre pour assurer les prestations et la continuité du service sera obligatoirement jointe à l'offre.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères ci-dessous :

- Prix des prestations (60%)

- Valeur technique de l'offre évaluée (20%)

- Délais d'interventions proposées par type de matériel et d'intervention (20%)

A l'issue de l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les entreprises les mieux disantes selon les critères d'attribution, mais se réserve également la possibilité d'attribuer l'accord cadre sans négociation.

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être retirés et à laquelle les offres doivent être envoyées : Le dossier de consultation comprenant le règlement de consultation et le cahier des charges peut être obtenu uniquement auprès de :

<http://synapse-entreprises.com>

Pour tout renseignement relatif à l'usage de la plate-forme, les entreprises peuvent s'adresser à l'équipe support de SYNAPSE

Entreprises info@synapse-entreprises.com ou par téléphone au 01 72 33 90 70

Renseignements complémentaires : Mairie de Sarralbe - 1, place de la République - 57430 SARRALBE

André RIGAUX ; tél. 03 87 97 30 33 - 06 73 68 11 06

Méil : andre.rigaux@ville-sarralbe.fr

Date de diffusion de l'appel public à la concurrence : 8 septembre 2021

Date limite de réception des offres : 08 octobre 2021

Date limite de réception des offres : vendredi 8 octobre 2021 à 12h00 uniquement sur la plate-forme <http://synapse-entreprises.com>

Durée de validité des offres : 60 jours à compter de la date limite de réception des offres

Date d'envoi du présent avis de consultation à la publication : 7 septembre 2021

Bon pour insertion,
Pour le Maire, L'adjoint délégué,
Gérard BERGANTZ

269459700

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE FORBACH PORTE DE FRANCE

Avis de Marché

1-Identité de l'organisme qui passe le marché :
Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France



Le portail d'avis de marchés publics le plus complet du web

Plus de 20.000 appels d'offres en cours

COMMUNE DE HAMBACH

57910
122 rue Nationale
Tél. 03 87 98 13 63
Fax 03 87 98 86 46
Site Internet : hambach.fr
E-mail : mairie@hambach.fr



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Daniel MULLER, Maire de Hambach, certifie :

Que l’arrêté n°2/PLU du 25/08/2021 engageant la modification simplifiée n° 3 du Plan Local d’Urbanisme (P.L.U.) a été affiché en mairie le 26/08/2021 ;

Que les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 3 du P.L.U., prises par délibération du Conseil Municipal du 06/09/2021, ont été publiées dans le journal le « Républicain Lorrain » sous les annonces légales le 09/09/2021.

Qu’un Avis au public, précisant l’objet de la modification simplifiée, les lieux et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations, a été affiché, sur les lieux d’affichage habituels, à Hambach : Mairie, Place Général de Gaulle, Salle Polyvalente, Ecoles Primaire et Maternelle, à Roth : Place monument aux morts, Foyer Socio-éducatif, Ecole Primaire ;

Que le dossier du projet de modification simplifiée n° 3 du P.L.U. est disponible sur le site Internet de la commune, sous la rubrique Urbanisme / Plan Local d’Urbanisme, depuis 20/09/2021.

Qu’une information a été publiée sur les pages Facebook de la commune, sur l’application panneauPocket, et le tableau d’affichage lumineux devant la mairie.

Hambach le 10 septembre 2021

Le Maire

Daniel MULLER

